

DEL2025\_03\_038

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 25  
Votants : 34



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2025.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, Mme Isabelle TERREN, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Peguy ETIENNE (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **FIXATION DES MODALITES D'ORGANISATION ET DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE BROCANTEES ET DE VIDE-GRENIERS AU DROIT DE L'AVENUE JEAN JAURES**

#### *Sur proposition de Maria PINTO.*

La ville de Montfermeil souhaite permettre la mise en place des brocantes et vide-greniers sur le domaine public de la ville et confier son organisation et sa gestion à un prestataire externe. Il est nécessaire de préciser les modalités d'organisation de cette manifestation et de fixer la redevance d'occupation temporaire du domaine public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2213-6,

Vu le Code de la voirie routière et plus particulièrement l'article L. 113-2,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-3,

DEL2025\_03\_038

Vu la convention type d'occupation temporaire du domaine public nécessaire à l'organisation et la tenue de brocantes et vide-greniers sur l'avenue Jean Jaurès, entre l'angle Gabriel Péri - Barrière Blanche et l'angle Boulevard de l'Europe,

Considérant que la ville de Montfermeil souhaite soutenir l'animation de la ville proposée aux habitants,

Considérant que l'organisation de brocantes et de vide-grenier pourra se faire sur l'ensemble du domaine public de la ville,

Considérant que la ville de Montfermeil souhaite confier l'organisation complète de ces événements à un prestataire externe,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif correspondant à la redevance appliquée pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'organisation d'une brocante ou d'un vide-greniers,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'autoriser la tenue de brocantes et vide-greniers sur le domaine public de la ville de Montfermeil, et plus précisément sur l'avenue Jean Jaurès, entre l'angle Gabriel Péri - Barrière Blanche et l'angle Boulevard de l'Europe,
2. De fixer à 1 000 € TTC la redevance appliquée au prestataire pour l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation d'une brocante ou d'un vide-greniers.
3. D'approuver les termes de la convention type d'occupation temporaire du domaine public.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public qui seront établies au fur et à mesure de l'organisation de brocantes et de vide-greniers, ainsi que tout document afférent.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 19.03.2025  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 19.03.2025  
Montfermeil, le 19.03.2025  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)